



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public



**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8.1.	STEP du Bourg (GIGOUZAC)	6
1.8.2.	STEP du Bourg (ARCAMBAL)	7
1.8.3.	STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	9
1.8.4.	STEP du Bourg CATUS	10
1.8.5.	STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	11
1.8.6.	STEP de la Ville (CAHORS)	12
1.8.7.	STEP du Bourg (VERS).....	13
1.8.8.	STEP du Bourg (DOUELLE).....	14
1.8.9.	STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	15
1.8.10.	STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	16
1.8.11.	STEP de Lamothe (CATUS)	17
1.8.12.	STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	18
1.8.13.	STEP du Bourg (CABRERETS)	19
1.8.14.	STEP CAHORS-LACAPELLE	20
1.8.15.	STEP du Bourg (FONTANES)	21
1.8.16.	STEP du REIGNAC (CAILLAC).....	22
1.8.17.	STEP du Bourg (SAINT-GERY)	23
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	24
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	24
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	25
2.1.	Modalités de tarification	25
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	26
2.3.	Recettes.....	27
3.	Indicateurs de performance	28
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	28
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	28
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	30
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	33
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montants financiers	35
4.2.	Etat de la dette du service	35
4.3.	Amortissements	35
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	35
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	37
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : GRAND CAHORS (CA)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arcambal, Bellefont-La Rauze, Boissières, Cabrerets, Cahors, Caillac, Calamane, Catus, Douelle, Espère, Fontanes, Gigouzac, Lamagdelaine, Mercuès, Nuzéjols, Saint Gély-Vers, Saint-Denis-Catus, Saint-Médard
- **Existence d'une CCSP** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 08/04/2021

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière** ;

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **29 713 *** habitants au 31/12/2024 (21 693 au 31/12/2023).

**Nouveau calcul de répartition en fonction du recensement des communes (2022) desservies. Population incluant les résidences principales, secondaires et le tourisme.*

1.4.NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 153** abonnés au 31/12/2024 (14 462 au 31/12/2023).

La baisse de 2,1% s'explique par la mise à jour de la base (contrats actifs et inactifs) en 2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

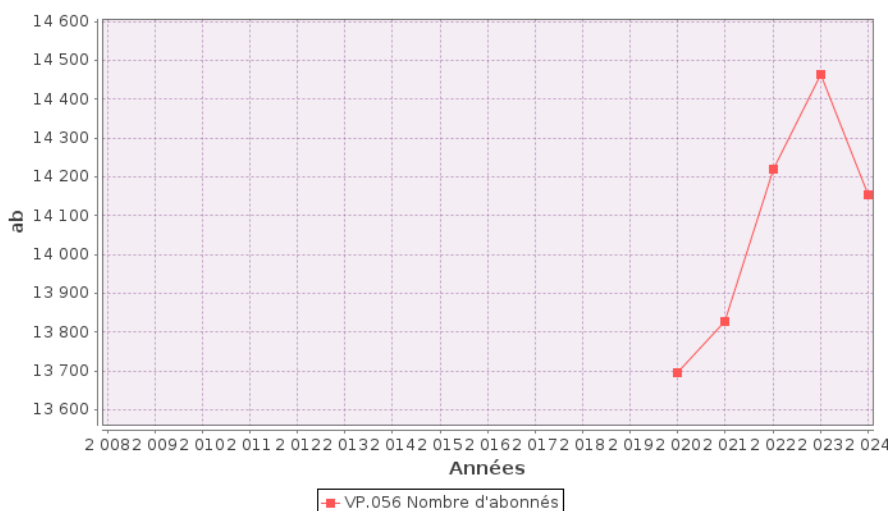
Nombre d'abonnés raccordés en fin d'année		ARCAMBAL	BELLEFONT LA RAUZE	BOISSIERES	CABRETS	CAHORS	CALAMANE	CAILLAC	CATUS	DOUELLE	ESPERE	FONTANES	GIGOUZAC	LAMAGDELAINE	MERCUES	NUZEIOULS	SAINT DENIS CATUS	SAINT GERY VERS	SAINT MEDARD	TOTAL	
2023	Domestiques	288	214	73	99	10 402	87	259	296	504	509	54	76	356	632	130	36	369	51	14 435	
2023	Non domestiques					26		1													27
2024	Domestiques	273	217	73	94	10 045	86	267	339	507	524	55	77	351	635	129	34	365	50	14 121	
2024	Non domestiques					31		1													32

TOTAL	273	217	73	94	10076	86	268	339	507	524	55	77	351	635	129	34	365	50	14 153
--------------	------------	------------	-----------	-----------	--------------	-----------	------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	---------------

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Total	14 462	14 153	-2,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,2 **abonnés/km**) au 31/12/2024. (53,17 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2023).

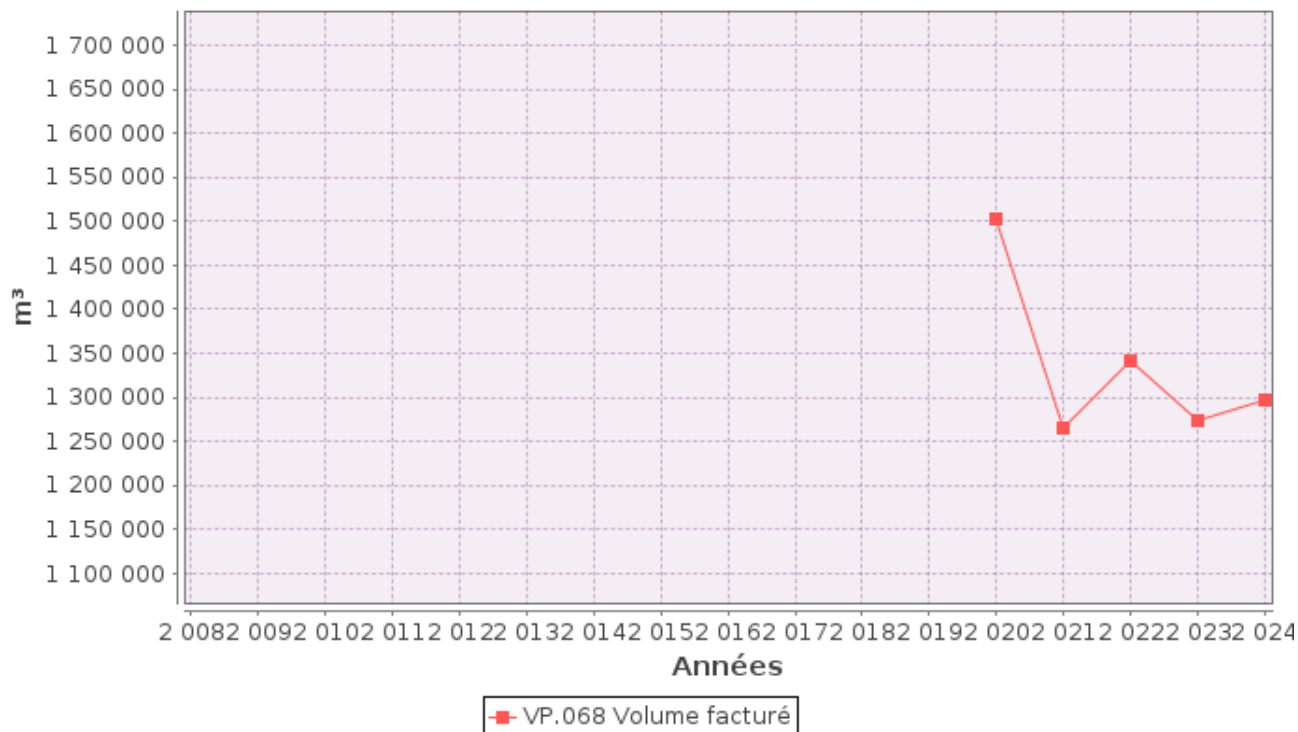


1.5.VOLUMES FACTURÉS



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 199 996	1 227 321	
Abonnés non domestiques	72 772	69 493	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 272 768	1 296 814	1,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **21** au 31/12/2024 (**21** au 31/12/2023).

1.7.LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **62,166** km de réseau unitaire hors branchements,
- **214,237** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **276,40** km (**271,98** km au 31/12/2023).

1.8.OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES



Le service gère **18** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de l'appui technique à l'exploitation des ouvrages délivré par le Syded du Lot dont la collectivité est adhérente, il est fourni, courant premier semestre, une synthèse annuelle (N-1) détaillant le suivi du fonctionnement des STEU grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.

Ces documents sont également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.

Pour connaître l'état de fonctionnement des STEU (par commune), il est possible de se connecter à :

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>



1.8.1.STEP du Bourg (GIGOUZAC) Code Sandre de la station : 0546119V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres à Sables			
Date de mise en service	01/06/1998			
Commune d'implantation	Gigouzac (46119)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réductible (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS		Exercice 2024 en tMS	
Volume total des boues évacuées en tMS	0.64		0,63	
Les boues produites ont été évacuées de manière conforme par évacuation vers une autre STEU.				

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	03/08/2007			
Commune d'implantation	Arcambal (46007)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	LOT		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réthibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES	85		50	85
Volume total des boues évacuées en tMS				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023 en tMS		Exercice 2024 en tMS
Total des boues évacuées		0		0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de roseaux.				

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables	
Date de mise en service	01/08/2001	
Commune d'implantation	Catus	
Lieu-dit	Les Matalines	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du	11/01/2001
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration
	Nom du milieu récepteur	Infiltration et fossé
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	
DBO ₅	25	
DCO	90	
MES	30	
NTK	15	
Volume total des boues évacuées en tMS		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Total des boues évacuées	0	0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse.		

1.8.4.STEP de Pasturat (ARCAMBAL) Code Sandre de la station : 0546007V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux			
Date de mise en service	15/07/2016			
Commune d'implantation	Arcambal			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol - Rejet en entité hydrogéologique		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réductible (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de Roseaux.				

1.8.5.STEP du Bourg CATUS

Code Sandre de la station : 0546064V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux			
Date de mise en service	23/10/2019			
Commune d'implantation	Catus (46064)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	550			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	83			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet en entité hydrographique		
	Nom du milieu récepteur	Le Vert		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres plantés de roseaux du 1er étage				

1.8.6.STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)

Code Sandre de la station : 0546268V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres à Sables			
Date de mise en service	01/02/2010			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Bouziès Bas		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse toutes eaux.				

1.8.7. STEP de la Ville (CAHORS)

Code Sandre de la station : 0546042V004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée faible charge	
Date de mise en service	09/10/2007	
Commune d'implantation	Cahors (46042)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	49 000	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 600	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	Arrêté local du	24/06/2021
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LOT
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	échantillonnage
DBO5	25	Moyenne journalière
DCO	90	Moyenne journalière
MES	35	Moyenne journalière
NGL	15	Moyenne annuelle
Pt	2	Moyenne annuelle
Quantité de boues issues de cet ouvrage		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS	347,36	341,6
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage pour 292,8 TMS et 48,8 TMS en ISDND en raison de leur non conformité pour un retour au sol.		

1.8.8. STEP du Bourg (VERS)

Code Sandre de la station : 0546331V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	07/04/1994			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	900			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	135			
Prescriptions de rejet				
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	

1.8.9. STEP du Bourg (DOUELLE)

Code Sandre de la station : 0546088V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	07/04/1994			
Commune d'implantation	Douelle (46088)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Lot		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réductible (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		0		0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans les lits de séchage plantés de roseaux.				

1.8.10. **STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)**

Code Sandre de la station : 0546264V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de Roseaux			
Date de mise en service	2024			
Commune d'implantation	Saint-Denis-Catus (46264)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	14			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	fossé rejoignant le Vert		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2024		
Volume total des boues évacuées en tMS		0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres plantés de roseaux.				

1.8.11. **STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)**

Code Sandre de la station : 0546268V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	15/01/2013			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Les Masseries		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres du 1er étage				

1.8.12. **STEP de Lamothe (CATUS)**

Code Sandre de la station : 0546064V004

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux			
Date de mise en service	30/11/2016			
Commune d'implantation	Catus (46064)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet diffus - milieu		
	Nom du milieu récepteur	Sous-sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage des filtres plantés de roseaux.				

1.8.13. **STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)**

Code Sandre de la station : 0546280V001

Caractéristiques générales										
Filière de traitement	Lagunage naturel									
Date de mise en service	27/07/1995									
Commune d'implantation	Saint-Médard (46280)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30									
Prescriptions de rejet										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface								
	Nom du milieu récepteur	ruisseau LE VERT								
Arrêté préfectoral : 14/10/2002										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre :</th> <th>Concentration (mg/l)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5 filtrée</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>DCO filtrée</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>MES filtrée</td> <td>30</td> </tr> </tbody> </table>			Paramètre :	Concentration (mg/l)	DBO5 filtrée	25	DCO filtrée	90	MES filtrée	30
Paramètre :	Concentration (mg/l)									
DBO5 filtrée	25									
DCO filtrée	90									
MES filtrée	30									
Quantité de boues issues de cet ouvrage										
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024								
Volume total des boues évacuées en tMS	0	1,94								
Evacuation par compostage.										

1.8.14. **STEP du Bourg (CABRERETS)**

Code Sandre de la station : 0546040V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Disques biologiques			
Date de mise en service	02/08/2004			
Commune d'implantation	Cabrerets (46040)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	CELE		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	1,65			
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.				

1.8.15. **STEP CAHORS-LACAPELLE**

Code Sandre de la station : 0546042V005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Cahors (46042)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	420	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	63	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Lacapelle
Arrêté local du 29/04/2011		
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)	
DBO5	25	
DCO	125	
MES	35	
NTK	20	
Quantité de boues issues de cet ouvrage		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS	0	0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage de filtres plantés de roseaux.		

1.8.16. **STEP du Bourg (FONTANES)**

Code Sandre de la station : 0546109V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	01/08/2005			
Commune d'implantation	Fontanes (46109)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	183			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	28			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réductible (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage de filtres plantés de roseaux.				

1.8.17. **STEP du REIGNAC (CAILLAC)**

Code Sandre de la station : 0546044V002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	24/03/2009		
Commune d'implantation	Caillac (46044)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	750		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Caillac	
Arrêté local du : 06/06/2007			
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)	Rendements minimum (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
DBO5	25	70	50
DCO	125	75	250
MES	35	90	85
NGL	15	75	
Quantité de boues issues de cet ouvrage			
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS	32,28		27,27
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage			

1.8.18. **STEP du Bourg (SAINT-GERY)**

Code Sandre de la station : 0546268V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Lit bactérien			
Date de mise en service	01/07/1990			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	rivière Lot		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		2,09		1,56
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.				

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1.9.QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP du Bourg (GIGOUZAC) (Code Sandre : 0546119V001)	0,64	0,63
STEP du Bourg (ARCAMBAL) (Code Sandre : 0546007V002)	0	0
STEP de Pasturat (ARCAMBAL) (Code Sandre : 0546007V003)	0	0
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS (Code Sandre : 0546064V003)	0	0
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V002)	0	0
STEP de la Ville (CAHORS) (Code Sandre : 0546042V004)	347,36	341,6
STEP du Bourg (VERS) (Code Sandre : 0546331V002)	0	0
STEP du Bourg (DOUELLE) (Code Sandre : 0546088V001)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS) (Code Sandre : 0546264V001)	0	0
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V003)	0	0
STEP Les Matalines (CATUS) (Code Sandre : 0546064v002)		0
STEP de Lamothe (CATUS) (Code Sandre : 0546064V004)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD) (Code Sandre : 0546280V001)	0	17,71
STEP du Bourg (CABRERETS) (Code Sandre : 0546040V001)	1,65	1,94
STEP CAHORS-LACAPELLE (Code Sandre : 0546042V005)	0	0
STEP du Bourg (FONTANES) (Code Sandre : 0546109V002)	0	0
STEP du REIGNAC (CAILLAC) (Code Sandre : 0546044V002)	32,28	27,27
STEP du Bourg (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V001)	2,09	1,56
Total des boues évacuées	384	390,7

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 (**moyenne du territoire du Grand Cahors**) sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	101,31 €	113,86 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,64 €/m ³	1,66 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	
	Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)		0,105 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Voici le détail des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes du Grand Cahors :

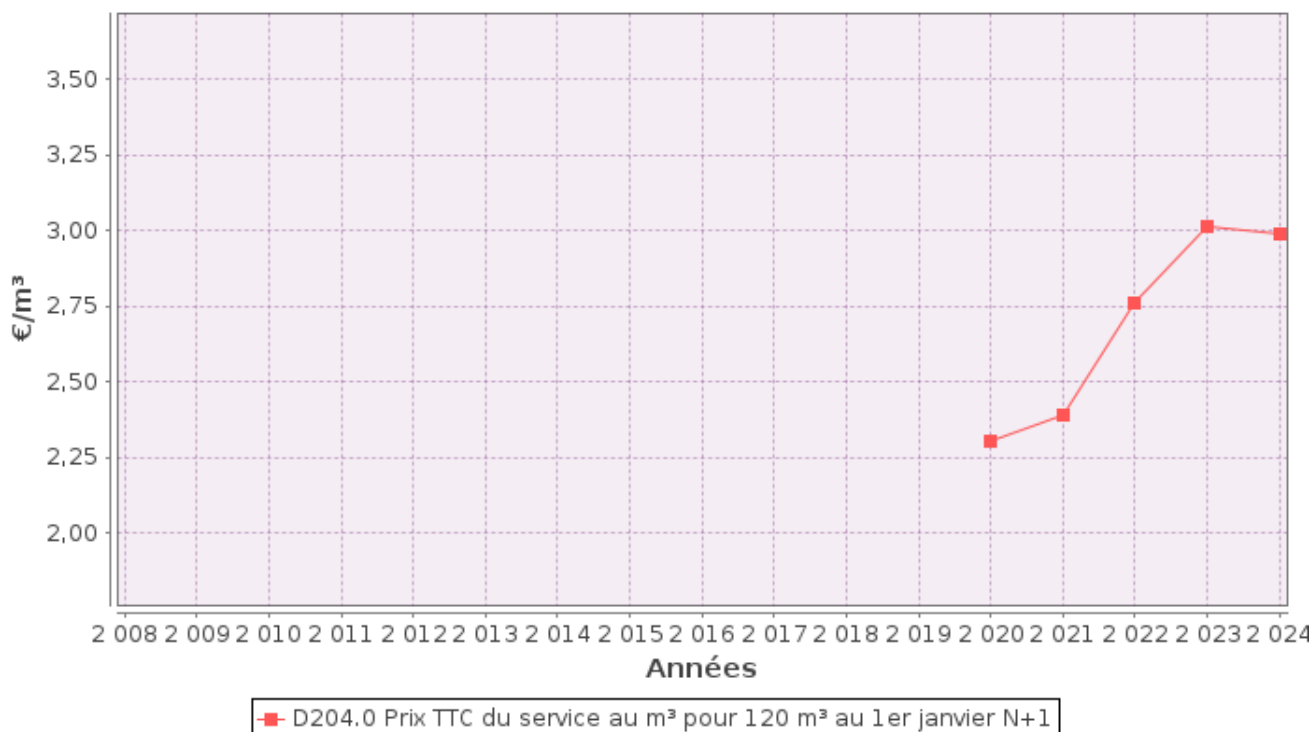
TARIFS 2025	ARCAMBAL	BELLEFONT LA RAUZE	BOISSIÈRES	CABRERETS	CAHORS	CALAMANE	CAILLAC	CATUS	DOUELLE	ESPERE	FONTANES	GIGOUZAC	LAMAGDELAIN	MERCUES	NUZEJOULS	SAINT DENIS CATUS	SAINT GERY VERS	SAINT MEDARD
Part fixe : Abonnement	115,88	108	104,63	132,75		104,63	104,63	98,63	117,38	132,75	134,05	120,75	105,38	104,63	104,63	119,63	117	110,25
Part proportionnelle (€ HT/m ³)																		
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³ €/m ³	1,610 €	1,5000 €	1,45 €	1,84 €	2,95 €	1,45 €	1,45 €	1,37 €	1,63 €	1,45 €	2,07 €	1,87 €	1,460 €	1,45 €	1,45 €	1,66 €	1,63 €	1,53 €
Prix au m ³ de 6 001 à 12 000 m ³ €/m ³					2,51 €													
Prix au m ³ de 12 001 à 24 000 m ³ €/m ³					2,20 €													
Prix au m ³ au-delà de 24 000 m ³ €/m ³					2,04 €													
Taxes et redevances																		
Taux de TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Redevances																		
Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) €/m ³	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €
TOTAL € TTC / 120 m ³	353,85 €	330,66 €	320,35 €	402,77 €	403,26 €	320,35 €	320,35 €	303,19 €	358,14 €	351,29 €	434,56 €	393,53 €	322,50 €	320,35 €	320,35 €	364,57 €	357,72 €	337,10 €
(TOTAL € TTC / 120 m ³) / 120	2,95 €	2,76 €	2,67 €	3,36 €	3,36 €	2,67 €	2,67 €	2,53 €	2,98 €	2,93 €	3,62 €	3,28 €	2,69 €	2,67 €	2,67 €	3,04 €	2,98 €	2,81 €

2.2.FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 (**moyenne du territoire du Grand Cahors**) pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	101,31	113,86	12,39%
Part proportionnelle	196,80	199,20	1,22%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	298,11	313,06	5,01%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		-58%
Redevance Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)		12,60	
TVA	32,81	32,56	-0,76%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,81	45,16	-28,10%
Total	360,92	358,22	-0,75%
Prix TTC au m³	3,01	2,98	-1,00%



2.3.RECETTES



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation
Redevance eaux usées usage domestique	3 179 884,96	3 514 977,88	
Total recettes de facturation	3 179 884,96	3 819 384,34 *	20,11%
Location de compteurs	350 197,73	358 994,12	
Mise à disposition de personnel facturé	3 847,89	3 200,00	
Autres prestations de services	124 268,27	82 663,61	
Total autres recettes	478 313,89	444 857,73	-7 %
Total des recettes	3 658 198,85	4 264 242,07	16,57%

* est compris la redevance modernisation (différence avec 2023, redevance non incluse), n'inclut pas les hydro/matières dépotées/travaux

3. Indicateurs de performance

3.1.TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 14 153 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2.INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		64,01%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	79,38%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	74,2%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **38 pour l'exercice 2024** (37 pour 2023).

3.3.CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	0	0
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **88** (92 en 2023).

3.4.CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	100	100
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2023).

3.5.CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	0
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	100	100
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 97 (99 en 2023).

3.6.TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP du Bourg (GIGOUZAC) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,63

STEP de la Ville (CAHORS) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	292,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
ISDND en raison de boues non conformes à la valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	48,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		341,6

STEP du Bourg (SAINT-MEDARD) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		17,71

STEP du Bourg (CABRERETS) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,94

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP du REIGNAC (CAILLAC) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		27,27

STEP du Bourg (SAINT-GERY) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,56

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1.MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 252 848	1 059 421
Montants des subventions en €	312 398	264 106
Montants des contributions du budget général en €	-	-

Travaux réalisés dans l'année 2024

Nature des travaux	Montant de travaux [€ HT]
Travaux courants(branchements, réparations....)	229 000
Etudes Reignac et STEP de St Médard	58 660
Schéma directeur (ECP combe Valentré, Séparation Guynemer, voie verte)	401 431

4.2.ETAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 216 969,85€	8 638 607,08
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	912 742,73€
	en intérêts	281 691,06€

4.3.AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 478 561,73€** (1 454 340,50 € en 2023).

4.4.PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX



Projets à l'étude	Montant prévisionnel de travaux [€ HT]	Année prévisionnelle de réalisation
Etudes Schéma assainissement	350 000	2025
Travaux spécifiques hors schéma directeur (Espère/St Médard/ St Pierre Lafeuille : Reignac)	490 000	2025-2027
Panneaux photovoltaïques toit terrasse STEP	320 000	2025-2026
Travaux courants (branchements, réparations...)	446 000	2025

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	21 693	29 713
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	21	21
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	384	390,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,01	2,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	37	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	88%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0